



PLANETH Patient

Plateforme Normande d'Éducation Thérapeutique



CONVENTION DE PARTENARIAT

Nom	PLANETH Patient (Plateforme Normande d'Éducation Thérapeutique)
Raison sociale	Association de loi 1901
Représentée par	Madame LECOQ Patricia, Présidente,
Et par délégation	Madame Magali LESUEUR, Directrice.
Adresse du siège régional	3 place de l'Europe - 14200 Hérouville Saint Clair
Téléphone	02 61 53 50 20
Mail	direction@planethpatient.fr
SIRET	840 601 017 00014

Pour l'antenne

Nom	PLANETH Patient
Représentée par	
Adresse de l'antenne	
Téléphone	
Mail	

Pour le partenaire

Nom	
Raison sociale	
Représentée par	
Adresse du siège	
Téléphone	
Mail	
SIRET	

Ci-après dénommé le partenaire

PRESENTATION DES STRUCTURES

7 Antennes territoriales

● CALVADOS
PSLA - 7-9 r. St Laurent
14000 CAEN
02 31 34 00 52

● DIEPPE
95 Bd Frères Rousseau
76550 OFFRANVILLE
07 50 56 20 06

● EVREUX / VERNON
Espace Santé des Valmeux
10 r. Gds Renards
27200 VERNON
07 50 56 75 02

● LE HAVRE
164 r. Florimond Laurent
76620 LE HAVRE
02 35 41 60 10

● MANCHE
PSLA - 11 rue A. Paré
50200 COUTANCES
02 33 76 60 20

● ORNE
47 r. Aristide Briand
61200 ARGENTAN
09 86 31 17 05

● ROUEN / ELBEUF
Le Challenger, 3 r. du Four
76100 ROUEN
02 35 07 39 93

PLANETH PATIENT

PLANETH PATIENT est la plateforme ressource et collaborative Normande en matière d'Education Thérapeutique pour tous les acteurs concernés par la pathologie chronique (patients, professionnels de santé, partenaires...) Elle vise à :

- Améliorer la qualité de vie du patient et celle de son entourage ;
- Accompagner les professionnels de santé, association de patients et autres acteurs à la mise en œuvre de l'ETP et au développement de projets ;
- Déployer, développer, rendre visible et accessible l'offre d'éducation thérapeutique sur l'ensemble de la Région ;
- Favoriser le lien ville-hôpital afin d'éviter la rupture de parcours ETP du patient et développer la complémentarité entre les programmes ;
- Favoriser l'équité sociale et territoriale ;
- Développer l'ETP dans le secteur social, médico-social afin de favoriser le décroisement et contribuer à la cohérence du parcours santé du patient ;
- Harmoniser la coordination régionale de l'ETP en faisant le lien avec les autres dispositifs de coordination des professionnels ;
- Donner un conseil médical en environnement intérieur ;
- Collaborer avec les acteurs du sport santé afin de rendre accessible le parcours ETP/APA via les MSS.

LE PARTENAIRE :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les relations partenariales entre ; et PLANETH Patient dans le cadre du déploiement de l'éducation thérapeutique du patient en Normandie et/ou du sport santé.

Elle constitue un cadre général.

Cette convention permet :

- De définir les axes de collaboration entre les deux partenaires
- D'identifier les complémentarités et les contributions développées par chacun des partenaires sur chacun des axes de collaboration.

Article 2 - Les axes de collaboration

Dans le cadre de la signature de la présente convention, & PLANETH Patient s'engage à coopérer pour :

Article 3 – Les engagements respectifs

Dans le cadre de la signature de la convention PLANETH Patient s'engage à :

Dans le cadre de la signature de la convention

s'engage à :

Article 4 – Confidentialité

Les deux parties s'engagent à prendre toutes dispositions utiles pour que le secret professionnel soit respecté au cas où des transmissions de données confidentielles soient nécessaires.

Article 5 – Financement

Aucun financement n'est engagé entre les deux parties.

Article 6 – Communication

Chaque partenaire pourra communiquer sur les termes du partenariat. Cependant, toute utilisation par l'un des partenaires d'éléments graphiques (logo, bandeau...) ou rédactionnels (présentation institutionnelle, slogan, événement...) appartenant à l'autre partenaire sera soumise à la validation de ce dernier. La communication ou la reprise d'éléments d'identité graphique n'est toutefois pas une obligation sur les supports de communication qui ne mentionnent pas les activités mises en place en commun.

Article 7 – Durée et résiliation de la convention

La présente convention prend effet à sa date de signature et ce jusqu'au __ / __ / 20 __. Elle est renouvelée annuellement, par tacite reconduction.

Par la seule volonté de l'une ou l'autre des parties, cette convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre en respectant un délai de 1 mois. Cette résiliation, quel qu'en soit l'auteur, ne peut donner lieu à la perception d'indemnité de résiliation ou de dommages et intérêts.

Article 8 – Dispositions générales

Domiciliation : Les parties élisent domicile aux adresses figurant en-tête de la présente convention.

Droit applicable et gestion des différends : La présente convention est régie par la loi française.

Fait en 2 exemplaires à Hérouville St Clair, le

Signature obligatoire des 2 parties,
précédée de la mention « Lu et approuvé ».

PLANETH PATIENT
Représentée par La directrice
Magali LESUEUR

LE PARTENAIRE
Représentée par